



Royaume du Maroc

Plan d'action national du Gouvernement Ouvert



Pour la période : août 2018- août 2020

Note sur la démarche de préparation du plan d'action du Royaume du Maroc en matière de gouvernement ouvert

Le Maroc s'est engagé avec une ferme conviction à adhérer au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP), considéré comme un processus structurant qui ne pourra que consolider ses acquis en termes de transparence, d'équité, d'intégrité et de démocratie participative.

Il a œuvré pour remplir les conditions d'accès à ce partenariat à travers le lancement et la réalisation de plusieurs chantiers dans les domaines relevant des critères d'éligibilité à l'OGP, notamment ceux se rapportant à la transparence budgétaire, à l'accès à l'information publique, à l'intégrité et à la participation citoyenne.

Pour cette fin, un comité national regroupant des hauts représentants des principaux départements ministériels marocains a été institué en 2012, dont la mission est de promouvoir l'adhésion à ce partenariat et de coordonner les chantiers entrepris par le Maroc dans les domaines relevant du Gouvernement Ouvert. Un secrétariat a été mis en place, à cet effet, au sein du Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique (MRAFP) pour coordonner et suivre les travaux du comité de pilotage et prendre les mesures nécessaires pour accompagner le projet d'adhésion.

Et vue le rôle fondamental de la société civile dans l'instauration des principes du Gouvernement Ouvert, le comité de pilotage a été élargi pour rassembler également des membres de la société civile œuvrant dans le domaine du gouvernement ouvert.

Dans le même élan, des consultations avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ont été menées pour évaluer les critères d'adhésion à l'OGP et un rapport comprenant une évaluation complète du gouvernement ouvert au Maroc a été préparé en collaboration avec les experts de l'OCDE. Ce rapport a porté essentiellement sur l'implication des citoyens dans les politiques publiques, la transparence budgétaire, l'intégrité et l'utilisation des TIC.

Et afin de mettre en œuvre les différentes recommandations issues de ce rapport et d'accélérer l'adhésion du Maroc à l'OGP, le comité de pilotage a entrepris l'élaboration d'un projet de plan d'action du gouvernement ouvert. Pour ce faire, cinq(5) sous commissions thématiques, composées des représentants des départements ministériels, des institutions de la gouvernance, du secteur privé et de la société civile, ont été constituées. Il s'agit des sous commissions chargées de : **la transparence budgétaire, l'intégrité et la lutte contre la corruption, l'accès à l'information,**

la consultation et la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques et la communication.

Aussi, un comité de rédaction restreint a été créé pour procéder à la rédaction d'un projet de plan d'action en matière de gouvernement ouvert. Ce dernier comprend les coordonnateurs des sous commissions, un représentant de la société civile et le secrétariat du Gouvernement Ouvert au Maroc.

Et en vue d'impliquer davantage la société civile dans le processus d'élaboration du projet de plan d'action, plusieurs séminaires, colloques et journées d'études, ont été organisés en collaboration avec l'OCDE et en présence d'experts de l'OGP.

Parmi ces ateliers, ceux organisés avec l'OCDE sur le thème « Impliquer la société marocaine pour le Gouvernement Ouvert : Élargir la participation de la société civile au processus de l'OGP au Maroc », le 29 septembre 2015 à Rabat, et sur le thème : « Le rôle de la société civile pour le Gouvernement Ouvert », le 17 février 2016 à Rabat. Les deux ateliers ont connu la participation d'un nombre important de représentants de la société civile et ont fait l'objet d'un ensemble de recommandations pour l'implication de la société civile dans la promotion des principes du Gouvernement Ouvert.

La première version du projet de plan d'action du Gouvernement Ouvert, élaborée en collaboration avec les représentants de la société civile, a été présentée lors de la réunion du Comité de Pilotage qui a eu lieu le 3 novembre 2016. Une vidéo-conférence a été organisée, à l'occasion, avec les experts de l'OGP, de la France et de la Grande Bretagne, qui ont émis leurs remarques et recommandations quant au projet de plan d'action.

Le 4 octobre 2017, le Ministère a organisé en collaboration avec l'OCDE un séminaire sur le Gouvernement Ouvert au Maroc sous le thème : « Vers une participation plus effective des citoyens à la vie publique », durant lequel le projet du plan d'action a été présenté, et c'était une occasion pour discuter du rôle des médias et des jeunes pour une plus grande ouverture du Gouvernement et une meilleure participation dans la vie publique.

Ce projet de plan d'action a été également présenté par M. Le Ministre au Conseil du Gouvernement du 16 novembre 2017. Suite à cette présentation, il a été recommandé d'actualiser ledit projet pour mieux s'aligner avec les nouvelles orientations et priorités du gouvernement marocain.

A cet effet, le projet de plan d'action a fait l'objet d'une consultation auprès des membres du comité de pilotage, à savoir les représentants des départements ministériels, les instances de gouvernance et la société civile. Qui ont émis leurs remarques et propositions à intégrer dans le nouveau plan d'action.

Aussi, et dans le cadre du partage des bonnes pratiques internationales en matière du gouvernement ouvert, un séminaire a été organisé, les 23 et 24 janvier 2018, en collaboration avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECID), pour s'enquérir de l'expérience espagnole en la matière.

Et par la publication de la loi n°31.13 relative au droit d'accès à l'information, le lundi 12 mars 2018 au Bulletin Officiel (BO), le Maroc a satisfait les critères d'éligibilité à ce partenariat.

A cet effet, une réunion du comité de pilotage du gouvernement ouvert a été organisée le 22 mars 2018 au siège du MRAFP et a eu pour objectif la validation des engagements actualisés constituant le nouveau plan d'action du Maroc en matière de Gouvernement Ouvert pour la période : août 2018 - août 2020.

Après l'annonce officielle de l'adhésion du Maroc à l'OGP, le ministère a organisé plusieurs ateliers de travail avec les points focaux (chefs de projets chargés

de la mise en œuvre des engagements) pour la finalisation des fiches engagements selon le dernier canevas de l'OGP tout en mettant en exergue l'impact de l'engagement, en détaillant d'avantage les jalons et en spécifiant les indicateurs.

Cette dernière version a été partagée avec la société civile lors d'un événement dédié, organisé par Transparency Maroc, le 07 juillet 2018. Cet événement avait pour objectif de présenter la dernière version du projet de plan d'action aux représentants de la société civile œuvrant dans les domaines de l'OGP, recueillir leurs remarques et réfléchir ensemble sur les modalités de collaboration entre le gouvernement et la société civile et le rôle que doit jouer cette dernière lors de la mise en œuvre et l'évaluation de chaque engagement.

En fin, une délégation marocaine constituée des représentants du gouvernement et de la société civile, a participé au sommet du gouvernement ouvert à Tbilisi du 17 au 19 juillet 2018, pour s'imprégner des bonnes pratiques en matière de GO en général et en matière du renforcement du rôle de la société civile dans l'élaboration, l'implémentation et l'évaluation des engagements OGP en particulier.

Et dans le but d'assurer un processus de gouvernement ouvert participatif, efficace et durable, une structure de gouvernance dédiée sera mise en place répondant aux trois principes structurants suivantes :

- Redevabilité : Il est nécessaire de concevoir un espace d'évaluation et de supervision des avancements du processus de PGO ;
- Suivi des engagements : La réussite du plan d'action PGO demande un processus de suivi clair et périodique pour mieux gérer les risques et défis ;
- Consultation et sensibilisation : Le processus de PGO est un processus ouvert et itératif. Le développement d'une communauté large et engagée autour des principes du Gouvernement Ouvert permettra une accélération des avancées.

Le système de gouvernance proposé est composé des trois structures suivantes :

- Un comité de pilotage : composé d'une représentativité mixte et strictement équilibrée entre le gouvernement et la société civile, il a pour rôle de superviser le processus du PGO ;
- Un comité d'implémentation : composé uniquement des représentants du gouvernement, il s'agit des points focaux (chefs de projet) des différents engagements du plan d'action national du gouvernement ouvert. Son rôle consiste à surveiller de près la mise en œuvre du plan d'action national et de déterminer les opportunités et les défis pour réussir ce plan ;
- Un forum des organisations de la société civile (OSC) : il serait ouvert aux différentes organisations de la société civile intéressées par les thèmes de l'OGP. Les OSC seront encouragées à créer des structures thématiques et / ou territoriales pour une meilleure collaboration sur le processus OGP.

Liste des engagements du Maroc en matière de gouvernement Ouvert

Accès à l'information

Engagement 1 : Sensibilisation de l'opinion publique sur le droit d'accès à l'information

Engagement 2 : Désignation et formation des chargés de l'information au niveau des administrations et établissements publics

Engagement 3 : Création des entités administratives chargées des archives et formation de formateurs en matière de gestion des archives

Engagement 4 : Renforcement de la publication et la réutilisation des données ouvertes

Engagement 5 : Mise en place d'un dispositif de partage des données environnementales (Observatoires Nationaux de l'Environnement et du Développement Durable)

Engagement 6 : Mise en place du portail de la transparence

Intégrité et lutte contre la corruption

Engagement 7 : Mise en place d'un portail d'intégrité

Engagement 8 : Institution d'un cadre réglementaire contraignant d'opposabilité des services administratifs

Engagement 9 : Amélioration de l'accueil des usagers des services publics à travers l'expérimentation du dispositif IDARATI au niveau des sites pilotes

Engagement 10 : Renforcement des mécanismes de réception, suivi et traitement des réclamations, observations et suggestions des usagers de l'administration publique

Transparence budgétaire

Engagement 11 : Promotion de la transparence budgétaire à travers la publication des rapports budgétaires selon les normes internationales

Engagement 12 : Mise en œuvre les dispositions de la loi organique n°130-13 relative à la loi de finances en matière de transparence budgétaire et de budgétisation axée sur la performance

Engagement 13 : Renforcement des mécanismes de suivi, contrôle et évaluation du financement Public accordé aux associations via le portail 'Charaka'

Participation citoyenne

Engagement 14 : Création d'une dynamique consultative au niveau nationale et régionale

Engagement 15 : Mise en place d'une plateforme électronique de « la participation citoyenne »

Engagement 16 : Renforcement de la participation citoyenne par l'appropriation de la société civile des mécanismes relatifs à la démocratie participative

Engagement 17 : Renforcement de l'accès de la société civile aux Médias audiovisuels

Communication et sensibilisation sur le gouvernement ouvert

Engagement 18 : Communication à grande échelle sur l'adhésion du Maroc à l'OGP et ses avancées en termes de gouvernement ouvert

Engagement 1

Sensibilisation de l'opinion publique sur le droit d'accès à l'information

Décembre 2018 - Décembre 2019

Entité responsable pour la mise en œuvre

Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique (MRAFP)

Description de l'engagement

Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?

Le Maroc vient d'adopter, en mars 2018, une nouvelle loi sur le droit d'accès à l'information. Sa mise en œuvre sera opérationnelle un an après sa publication.

C'est la première fois dans l'histoire marocaine qu'une loi sur le droit d'accès à l'information est adoptée et la sensibilisation du public à son existence a été limitée jusqu'à présent.

Pour que les citoyens jouissent pleinement de ce droit, il faut les sensibiliser à cette loi et ses dispositions.

Une stratégie de communication efficace est nécessaire afin d'atteindre différents publics cibles.

Quel est l'engagement

Cet engagement consiste en :

- L'élaboration d'un plan de communication autour de la loi sur le droit d'accès à l'information
- Le développement du contenu informationnel sur la thématique du droit d'accès à l'information
- La définition des supports appropriés à utiliser pour la diffusion des informations relatives au droit d'accès à l'information
- La production des supports de vulgarisation sur la base du contenu informationnel élaboré en différentes langues
- La diffusion des supports de vulgarisation conformément au plan de communication sur les canaux les plus appropriés.

L'engagement contribuera à :

- Améliorer le niveau de connaissance du public sur le Droit d'accès à l'information et les démarches pour en bénéficier
- Assurer une réactivité positive des fonctionnaires et agents à l'égard des demandes d'information et de publication proactives
- Permettre une jouissance effective du droit par le public

La mise en œuvre de cet engagement sera évaluée sur la base des indicateurs suivants :

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de supports de communication produits • Taux de mise en œuvre du plan de communication. • Nombre de demandes d'information exprimées par les demandeurs d'information 	
Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?	<p>La réalisation des supports de vulgarisation et l'organisation des campagnes de communication et sensibilisation sur le droit d'accès à l'information permettra au public de connaître ses droits en termes de types d'informations, administrations concernées, procédures d'obtention de l'information, et voies et procédures de recours.</p> <p>Cette connaissance à développer auprès du public favorisera sa jouissance effective du droit d'accès à l'information.</p>	
Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>La sensibilisation du public cible et sa jouissance de son droit d'accès à l'information contribuera positivement au renforcement de la transparence, de la réédition des comptes et de la participation citoyenne.</p>	
Informations supplémentaires	<p>Engagements en relation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement 2 • Engagement 4 • Engagement 6 	
Activités importantes	Date de début	Date de fin
Elaboration d'un plan de communication autour de la loi sur le droit d'accès à l'information	Décembre 2018	Janvier 2018
Développement du contenu informationnel sur la thématique du droit d'accès à l'information	Janvier 2018	Juin 2019
Définition des supports appropriés à utiliser pour la diffusion des informations relatives au droit d'accès à l'information	Juin 2019	Juin 2019
Production des supports de vulgarisation sur la base du contenu informationnel élaboré en différentes langues	Juillet 2019	Septembre 2019
Diffusion des supports de vulgarisation sur les canaux les plus appropriés.	Septembre 2019	Décembre 2019
Organisation de rencontres au	Septembre 2019	Décembre 2019

niveau central, régional et local			
Coordonnées de contact			
Nom du point focal (chef de projet)		M. Hatim MOURADI	
Titre et département		Chef de la division de l'innovation et des programmes de modernisation / Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique (MRAFP)	
E-mail et téléphone		h.mouradi@mmsp.gov.ma / 00212 5 37 67 99 61	
Autres acteurs impliqués	Acteurs Etatiques impliqués		
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail		

<i>Fiche engagement OGP en matière de droit d'accès à l'information</i>	
Engagement 2	
Désignation et formation des chargés de l'information au niveau des administrations et établissements publics	
Janvier 2019 - Juin 2019	
Entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la réforme de l'administration et de la Fonction Publique (MRAFP)
Description de l'engagement	
Quel est le problème	

<p>public en réponse auquel l'engagement est pris ?</p>	<p>La loi sur le droit d'accès à l'information prévoit dans son article 13 des personnes en charge de recevoir et d'étudier les demandes d'accès à l'information, et de fournir les informations demandées ainsi que d'apporter l'assistance nécessaire au demandeur de l'information.</p> <p>Les administrations et établissements publics ne disposent pas jusqu'à présent des interlocuteurs chargés de l'information conformément aux dispositions de la loi sur le droit d'accès à l'information.</p> <p>L'absence de points de contact entraverait la bonne application de la loi et la jouissance du droit d'accès à l'information. Par conséquent, les demandes d'informations demeureront sans réponse.</p>
<p>Quel est l'engagement</p>	<p>Cet engagement consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La définition des critères de désignation des chargés de l'information et de leurs suppléants en termes d'effectifs et de taille de chaque Administration ▪ L'élaboration d'un plan de formation au profit des personnes chargées de l'information ▪ L'élaboration du matériel didactique de formation ▪ L'établissement d'une lettre circulaire du chef du gouvernement invitant les Administrations et établissements publics à désigner les chargés de l'information et de leurs suppléants. ▪ La réalisation d'un programme de formation en collaboration avec la société civile au profit des chargés de l'information désignés. <p>La mise en œuvre de cet engagement permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir la recevabilité des demandes d'information du public ▪ Assurer l'engagement des Administrations à réagir aux demandes du public ▪ Rendre effective la procédure d'exercice du droit d'accès à l'information
<p>Comment l'engagement contribuera -t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>La désignation et formation des chargés de l'information et de leurs suppléants permettra aux administrations et institutions publics de garantir l'interaction avec les demandeurs d'information à travers l'identification d'un interlocuteur connu et bien encadré pour répondre aux demandeurs d'information et par conséquent garantir l'effectivité de la loi sur le droit d'accès à l'information</p>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>La loi d'accès à l'information, ne peut devenir effective et se répercuter sur la vie réelle des citoyens que si elle est accompagnée par la désignation des chargés de l'information dont la mission est de recevoir les demandes d'accès à l'information, de les étudier et de fournir – si la demande est éligible et l'information communicable -- les informations demandées ainsi que d'apporter l'assistance nécessaire, le cas échéant, au demandeur de l'information dans l'élaboration de sa demande.</p> <p>Ceci améliorera l'accessibilité de l'information pour le public</p>
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>Engagements en relation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement 1 • Engagement 3 • Engagement 4

		• Engagement 6
Activités importantes		Date de début :
		Date de fin :
Définition des critères de désignation des chargés de l'information et de leurs suppléants en termes d'effectifs et selon la taille de chaque Administration		Jan 2019
Elaboration d'un plan de formation au profit des personnes chargées de l'information		Jan 2019
Elaboration du matériel didactique de formation		Jan 2019
Elaboration d'une circulaire du chef de gouvernement invitant les administrations et établissements publics à désigner un/ des chargé/s de l'information et son / leur(s) suppléant(s)		Jan 2019
Réalisation d'un programme de formation en collaboration avec la société civile au profit des chargés de l'information désignés.		Juin 2019
Coordonnées de contact		
Nom du point focal (chef de projet)		M. Hatim MOURADI
Titre et département		Chef de la division de l'innovation et des programmes de modernisation / Ministère de la réforme de l'administration et de la Fonction Publique
E-mail et téléphone		h.mouradi@mmsp.gov.ma / 00212 5 37 67 99 61
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Administrations publiques ▪ Les établissements publics ▪ Toute personne morale de droit public

	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ <p>Associations Organisations non gouvernementales</p>

<i>Fiche engagement OGP en matière de droit d'accès à l'information</i>	
Engagement 3	
Création des entités administratives chargées des archives et formation de formateurs en matière de gestion des archives	
Aout 2018 – Juin 2020	
Entité responsable pour la mise en œuvre	Archives du Maroc
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<p>La loi n°69.99 du 30 novembre 2007 relative aux archives stipule dans son article 5 que « Les personnes, organismes et établissements visés à l'article 3 de la présente loi sont tenus, en collaboration avec « Archives du Maroc » et conformément à ses missions, d'élaborer et de mettre en application un programme de gestion de leurs archives courantes et des archives intermédiaires, ce programme désigne les structures, les moyens et les procédures qui permettent la gestion de ces documents depuis leur création jusqu'à leur archivage définitif dans un service d'archives public ou leur élimination. ».</p> <p>« A cette fin, il est créé auprès des administrations de l'Etat, un comité des archives et une structure administrative chargée de celles-ci. » (Article premier du décret n°2.14.267 du 4 novembre 2015 fixant les conditions et procédures de la gestion, du tri et de l'élimination des archives courantes et des archives intermédiaires et les conditions et procédures du versement des archives définitives.)</p> <p>Néanmoins, d'après l'étude "état des lieux des archives et des pratiques archivistiques au sein des administrations centrales de l'Etat" réalisée par Archives du Maroc, la majorité des administrations ne disposent pas d'entités administratives qui se chargent de la gestion de l'ensemble de leurs patrimoines</p>

	<p>documentaires. Ainsi, parmi 44 départements ministériels, seulement 18 départements disposent des entités administratives dont la mission comprend la gestion documentaire. Toutefois, ces départements ne disposent pas d'organes de gouvernance en la matière, notamment des comités de planification et du suivi, et les attributions des structures administratives chargées des archives se limitent seulement à la gestion des documents de quelques entités de l'administration (dossiers du personnel, dossiers des finances et de la comptabilité, etc.).</p> <p>L'absence des structures administratives dédiées pose énormément de problèmes de conservation, de gestion, et de communication des archives, ainsi les administrations sont incapables de répondre dans les meilleurs délais aux demandes d'accès à l'information, chose qui se répercute négativement sur la transparence, la redevabilité publique et la participation civique à la vie publique.</p>
<p>Quel est l'engagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les 18 départements ministériels : Création des comités des archives, repositionnement des structures administratives sous l'autorité directe des Secrétaires généraux, création des entités chargées des archives au niveau des services extérieurs, mise en conformité de leurs attributions avec celles énumérées à l'article 5 du décret susmentionné ; ▪ Pour les 26 autres départements ministériels : Création des comités des archives, création des structures administratives sous l'autorité directe des Secrétaires généraux, création des entités chargées des archives au niveau des services extérieurs ; ▪ Formation des responsables des structures chargées de la gestion des archives auprès des départements ministériels et les habiliter à transmettre le savoir-faire acquis pendant la formation à leurs collaborateurs chargés de gérer les informations et les documents de l'administration. Cette action permet aux dits responsables et à leurs collaborateurs de maîtriser les opérations et les procédures de la gestion des archives courantes et intermédiaires, telles qu'elles sont détaillées dans le Guide référentiel de la gestion des archives publiques.
<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>Cet engagement permettra aux administrations publiques de disposer d'organes décisionnels et opérationnels et d'un personnel qualifié en archivistique et en gestion de l'information selon des règles de l'art et des normes professionnelles. Une information ainsi gérée entraîne une amélioration de son accessibilité, et peut être facilement mise à la disposition du public, soit spontanément soit sur demande.</p>
<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>La structuration/institutionnalisation de la gestion des archives au sein des administrations de l'Etat est la clé de voute pour réussir la mise en œuvre du droit d'accès à l'information.</p> <p>Du moment où le public peut accéder à l'information, il devient</p>

	<p>éclairé des décisions publiques et au courant des projets qui se préparent. Par conséquent, les citoyens auront un regard sur la gestion publique, peuvent demander des comptes aux responsables publics et participer à l'action publique par le biais du suivi des projets en cours.</p> <p>Ainsi, la gestion rationnelle et efficace des archives est pertinente en matière de transparence, de redevabilité publique et de participation civique.</p>	
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>Cet engagement s'inscrit dans la Stratégie Nationale en matière des archives (SNA). Le Plan National en matière de la Démocratie et Droits de l'Homme 2018-2021 (PNDDH) vise également la promotion de cette stratégie moyennant un certain nombre de mesures touchant à la fois les aspects législatifs et institutionnels, la communication et la sensibilisation, et enfin le renforcement des capacités des parties prenantes (5ème sous-axe : conservation et sauvegarde des archives – 4ème axe du Plan : Cadre juridique et institutionnel).</p> <p>Les objectifs du Plan en matière des archives sont :</p> <p>L'objectif global : renforcement de la Stratégie Nationale en matière des archives</p> <p>Les objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en application des textes juridiques et réglementaires relatifs aux archives ; ▪ Promotion de la culture des archives dans le secteur public et privé ; ▪ Promotion de l'organisation, de la sauvegarde et de la valorisation des archives ; ▪ Promotion de la culture des archives au sein de la Société pour préserver la mémoire nationale. <p>La structuration de la gestion des archives et le renforcement des capacités du personnel des administrations publiques en la matière s'intègre dans une politique nationale visant la consolidation du processus des réformes politiques, la consolidation d'un Etat de Droit et d'institutions, la protection et la promotion des droits de l'Homme et l'encouragement des initiatives de renforcement la démocratie participative.</p> <p>Engagement en relation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement 2 	
<p>Activités importantes</p>	<p>Date de début</p>	<p>Date de fin</p>
<p>Diagnostic général de la situation des archives (étude de l'état des lieux des archives et des pratiques archivistiques au sein des administrations centrales)</p>		
<p>Collecte des données</p>	<p>Janvier 2015</p>	<p>Décembre 2015</p>

Dépouillements des outils de collecte (questionnaires, interviews, rapports des visites)	Janvier 2016	Mars 2016
Rédaction et publication du rapport final	Avril 2016	Décembre 2017
Mise en place du plan opérationnel du projet		
Calcul du taux de structuration de la gestion des archives au niveau des départements ministériels	Aout 2018	Septembre 2018
Classification des départements ministériels en deux catégories (catégorie 1 : mise à niveau [18 départements], catégorie 2 : Instauration [26 départements])	Septembre 2018	Octobre 2018
Préparation de la formation (Formateurs, logistique, budget, cible, ...)	Novembre 2018	Décembre 2018
Structuration de la gestion des archives		
Fournir aux départements de la catégorie 1 l'assistance technique nécessaire pour mettre à niveau leurs programmes de gestion des archives, notamment le réajustement des entités administratives chargées des archives et la création des Comités des archives	Janvier 2019	Février 2019
Fournir aux départements de la catégorie 2 l'assistance technique nécessaire pour élaborer leurs programmes de gestion des archives, notamment la création des structures et des Comités des archives	Janvier 2019	Février 2019
Elaboration du plan de formation		
Elaboration du programme de formation	Juin 2019	Septembre 2019

Désignation des bénéficiaires	Mars 2019	Avril 2019
Identification des formateurs	Septembre 2019	Octobre 2019
Mise en œuvre du plan de formation		
Groupe 1 : 11 bénéficiaires	Janvier 2020	Janvier 2020
Groupe 2 : 11 bénéficiaires	Février 2020	Février 2020
Groupe 3 : 11 bénéficiaires	Mars 2020	Mars 2020
Groupe 4 : 11 bénéficiaires	Avril 2020	Avril 2020
Evaluation de la formation	Mai 2020	Juin 2020
Coordonnées de contact		
Nom du point focal (chef de projet)	M. Mhammad HAMMOUMI	
Titre et département	Chargé de la division des archives des administrations centrales et des établissements publics, Archives du Maroc	
E-mail et téléphone	archives.publiques@archivesdumaroc.ma 00212 5 37 77 66 85	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Ministères ▪ Les Hauts Commissariats ▪ La Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cabinets de formation ▪ Ecole des Sciences de l'information (ESI) ▪ Association Nationale des Informatistes (ANI)

Engagement 4 Renforcement de la publication et la réutilisation des données ouvertes

Aout 2018 – Aout 2020

Entité responsable pour la mise en œuvre

Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique (MRAFP)

Description de l'engagement

Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?

La nouvelle loi de droit d'accès à l'information 31-13 articule le besoin de la publication proactive des données. Même si le Maroc était précurseur depuis 2011 dans la mise en place d'une plateforme de données ouvertes 'data.gov.ma', l'usage de cette plateforme reste très limité en termes de :

- Nombre des institutions adhérant à partager les données avec le public
- Quantité de données publiées et accessibles au grand public
- Réutilisation de ces données par les différents acteurs

Quel est l'engagement ?

Cet engagement consiste en :

- La mise en place d'une stratégie nationale de la donnée
- La mise en place d'une gouvernance dédiée à l'open data pour coordonner la politique d'ouverture et de partage et de réutilisation des données publiques intégrant toutes les parties prenantes y compris le secteur privé et la société civile.
- L'implantation d'une organisation au niveau des départements ministériels et établissements publique et collectivités territoriales permettant la sélection, la collecte, la catégorisation et la validation de la donnée à donner à l'utilisateur ou à publier et ce selon les textes en vigueur
- L'élaboration d'un manuel de procédures relatif à la collecte, le traitement, la diffusion et la mise à jour des données ouvertes.
- La formation des chargés des données dans les administrations et établissements publics sur les procédures de collecte, traitement, diffusion et mise à jour des données ouvertes
- La communication et la sensibilisation auprès du public cible (administrations, citoyens, entreprises, chercheurs, touristes, investisseurs, société civile...) de l'intérêt et des bénéfices de l'ouverture, du partage et de la réutilisation des données.

L'impact de cet engagement sera évalué sur la base des indicateurs suivants :

- Nombre d'institutions adhérentes à la stratégie d'Open Data (augmentation de 100 % : de 16 institutions à 32 institutions)
- Nombre de jeux de données publiés sur la plateforme data.gov.ma augmentation de 100 % : de 136 jeux de données à 300 jeux de données
- Nombre d'initiatives de réutilisation de données : 20

	initiatives	
Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?	La mise en place d'un système de gouvernance de l'Open Data et la promotion de publication et de réutilisation des données ouvertes permettra de manière directe une meilleure mise en œuvre de la publication proactive des données comme stipule dans la loi du droit d'accès à l'information.	
Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>Une meilleure politique de Données ouvertes permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure transparence en exerçant la publication proactive comme prévue dans la loi de l'accès à l'information - Une meilleure reddition des comptes en facilitant l'évaluation factuelle de la performance de l'administration - Une participation citoyenne à la promotion de la culture de réutilisation des données publiques et à la demande d'information 	
Informations supplémentaires	<p>Engagements en relation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement 1 - Engagement 2 - Engagement 5 - Engagement 6 	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début	Date de fin
Etudes de benchmark sur les stratégies de la donnée	Octobre 2018	Décembre 2018
Etude de l'état des lieux de la Data au Maroc	Décembre 2018	Avril 2019
Elaboration de la stratégie et de la réglementation des données publics	Mai 2019	Octobre 2019
Mise en place de la gouvernance dédiée à l'open data	Novembre 2019	Janvier 2020
Elaboration du manuel de procédures relatif à la collecte, le traitement, la diffusion et la mise à jour des données ouvertes	Novembre 2019	Janvier 2020
Formation des administrations sur la publication des données ouvertes/proactives	Février 2020	Mars 2020
Communication et sensibilisation auprès du public cible de l'intérêt et des bénéfices de l'open data	Janvier 2020	Juin 2020

Coordonnées de contact		
Nom du point focal (chef de projet)		Mme. Samia CHAKRI
Titre et département		Directrice des systèmes d'information, Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique
E-mail et téléphone		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Industrie, de Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique (MICIEN) ▪ Ministère de la relation avec le parlement et la société civile ▪ Haut-Commissariat du Plan ▪ Les autres ministères et établissements publics
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations de la transparence ▪ Associations de la promotion de la digitalisation ▪ Universités et centres de recherche ▪ Associations internationales de la promotion de l'Open Data

<i>Fiche engagement OGP en matière de droit d'accès à l'information</i>	
Engagement 5	
Mise en place d'un dispositif de partage des données environnementales (Observatoires Nationaux de l'Environnement et du Développement Durable)	
Juillet 2018 – Aout 2020	
Entité responsable pour la mise en œuvre	Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable (SEDD) Direction de l'Observation, des Etudes et de la Planification
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	L'accès à l'Information sur l'Environnement et le Développement Durable au niveau régional et sa circulation posent un certain nombre de problèmes à savoir :

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La non-institutionnalisation des réseaux régionaux d'échange d'informations et de données ; ▪ L'absence de plateforme régionale dynamique d'échange d'informations et de données sur l'environnement et le développement durable. <p>Ceci peut entraver les efforts entrepris au niveau régional pour concevoir des politiques publiques à la hauteur des attentes des populations.</p>
<p>Quel est l'engagement ?</p>	<p>Cet engagement vise à renforcer et à redynamiser les Observatoire Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD) en termes de gestion et de partage des données et informations environnementales avec les partenaires et le grand public. C'est dans ce contexte que le SEDD a initié un chantier d'une grande envergure, visant à doter chaque région du Royaume d'un Système d'Information Régional sur l'Environnement et le Développement Durable (SIREDD).</p> <p>Cet engagement consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'utilisation et le déploiement d'une plateforme technologique de gestion et d'échange de données environnementales; ▪ Le renseignement des SIREDD à travers la collecte et l'intégration des données; ▪ La Formation et l'accompagnement des partenaires régionaux pour alimenter et mettre à jour les SIREDD ; ▪ L'élaboration du géo-catalogue en y intégrant les données et les services attendus. <p>L'impact de cet engagement sera évalué sur la base des indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de réseaux régionaux d'échange d'informations et de données institutionnalisés par arrêtés gubernatoriaux signés par les Walis des régions : 9 régions sur les 12 régions du Royaume; ▪ Nombre des SIREDD déployés : 3 régions sur les 12 régions du Royaume. ▪ Nombre de visites du public aux SIREDD.
<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>La mise en place des réseaux régionaux d'échange d'information et le développement des SIREDD permettra la dynamisation de la circulation de l'information environnementale au niveau régional.</p> <p>Ceci va permettre de prendre des décisions en connaissance de cause. En effet, en ayant connaissance de la vulnérabilité d'une région par rapport aux impacts des changements climatiques, les politiques publiques seront élaborées pour renforcer la résilience de cet espace. A titre d'exemple, la connaissance des informations sur les zones inondables va permettre de prendre les dispositions nécessaires pour aider la population lors des pluies torrentielles. La disponibilité également des données sur</p>

	la qualité de l'air va permettre aux autorités locales de prendre les mesures qui s'imposent chaque fois où on enregistre le dépassement des normes en vigueur.	
Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>L'importance de cet engagement réside dans le fait qu'il permettra aux différentes régions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dynamiser la circulation des informations et satisfaire les besoins des utilisateurs des secteurs public, privé et ONG en matière d'information environnementale à travers le développement d'un Portail Régional de l'Information Environnementale ; ▪ Disposer d'un outil d'aide à la prise de décision et de veille technologique en matière de gestion et de protection de l'environnement et du développement durable ; ▪ Mettre en place une plate-forme d'actualisation, de production et de diffusion régulière des informations et données environnementales ; ▪ Renforcer les capacités humaines des gestionnaires régionaux en matière de production, gestion et utilisation de l'information sur l'environnement et le développement durable 	
Informations supplémentaires	<p>Les SIREDD seront dotés de nouveaux modules et de nouvelles fonctionnalités pour le suivi des indicateurs des Changements Climatiques et des Objectifs de Développement Durable (ODD).</p> <p>Engagement en relation : engagement 4</p>	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début	Date de fin
Mise en place du SIREDD	Juillet 2018	Décembre 2018
Institutionnalisation des réseaux régionaux d'échange et de partage de l'information Environnementale et du Développement Durable	Juillet 2018	Décembre 2019
Renforcement des capacités des gestionnaires régionaux en matière d'utilisation des SIREDD.	Septembre 2018	Décembre 2019
Coordonnées de contact		
Nom du point focal (chef de projet)	Madame Saida Bourous	
Titre et département	<p>Chef du Service Bases de Données Environnementale</p> <p>Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable (SEDD)</p>	

E-mail et téléphone		<p>E-mail : bourousaida1960@gmail.com</p> <p>bourous@environnement.gov.ma</p> <p>Téléphone : Fixe 05 37 71 77 62</p> <p>GSM 212 661 70 24 40</p>
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Wilayas, Régions, Provinces, Préfectures et Communes ; ▪ Directions Régionales des Départements Ministériels ; ▪ Agences de Bassins; ▪ Centres Régionaux d'Investissement ; ▪ Directions Régionales de l'Office National de l'Eau et d'Electricité; ▪ Universités et Instituts de Recherche ; ▪
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ONG et Société Civile ; ▪ Secteurs privés ; ▪ Coopération Allemande (GIZ).

Fiche engagement OGP en matière de droit d'accès à l'information	
Engagement 6	
Mise en place du portail de la transparence	
30 Aout 2018 – 30 Aout 2020	
Entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique (MRAFP)

Description de l'engagement		
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<p>Le Maroc a lancé plusieurs chantiers pour la promotion de la transparence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale de lutte contre la corruption - Loi sur le droit d'accès à l'information (Publication proactive des données publiques, demandes d'accès à l'information ...) - Adhésion à l'OGP <p>Néanmoins, ces efforts sont communiqués en fragment au grand public, et les citoyens trouvent difficilement les informations en relation avec les chantiers de la transparence.</p>	
Quel est l'engagement	<p>Ce projet vise la mise en place d'un portail national de la transparence permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La demande et le suivi des demandes d'accès à l'information ▪ La publication proactive de l'information administrative ▪ La publication des données ouvertes ▪ La publication et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action national de l'OGP ▪ La participation des citoyens dans l'élaboration des politiques publiques liées au gouvernement ouvert ▪ La publication de statistiques et indicateurs sur l'Administration marocaine 	
Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?	<p>Cet engagement met en valeur les efforts fournis pour la promotion de la transparence et permet un accès facile et reconnu aux différentes informations.</p>	
Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>Le portail permettra de renforcer la transparence et l'accès à l'information et d'informer sur les réalisations en matière de gouvernement ouvert.</p>	
Informations supplémentaires	<p>Engagement en relation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement 1 • Engagement 2 • Engagement 4 	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début	Date de fin
Organisation d'un séminaire de présentation du projet et implication des parties prenantes	Septembre 2018	Septembre 2018
Identification des contenus et services du portail	Septembre 2018	Octobre 2018

Développement du portail	Novembre 2018	Décembre 2018
Elaboration des guides de mise à jour du portail	Janvier 2019	Janvier 2019
Organisation de formation sur la gestion et l'utilisation du portail au profit des administrations partenaires	Février 2019	Mars 2019
Coordonnées de contact		
Nom du point focal (chef de projet)	Mme. Ouiame EL MOUSTAMIDE	
Titre et département	Chef de la division de la législation et des études, Ministère de la réforme de l'Administration et de la fonction publique	
E-mail et téléphone	o.elmoustamide@mmsp.gov.ma 00212 5 37 67 98 95	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les administrations publiques
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La société civile

Fiche engagement OGP en matière d'intégrité et lutte contre la corruption

Engagement 7

Mise en place d'un portail d'intégrité	
Mars 2018 – Novembre 2019	
Entité responsable pour la mise en œuvre	Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<p>Le royaume du Maroc a lancé plusieurs chantiers visant à renforcer l'intégrité, promouvoir la transparence et lutter contre la corruption.</p> <p>Néanmoins, la communication sur ces efforts demeure verticale et fragmentée. Il est difficile de disposer d'informations en lien avec l'intégrité et la lutte contre la corruption sur un seul support.</p> <p>C'est ainsi qu'il est opportun de mettre en place un portail national d'intégrité. Ce projet s'inscrit particulièrement dans l'Axe 3 intitulé « Transparence et Accès à l'Information » de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2015-2025.</p>
Quel est l'engagement	<p>Le portail a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une communication au grand public sur les réalisations et actions nationales menées dans le domaine de l'intégrité et la mise en valeur des efforts fournis par les différents acteurs œuvrant dans le renforcement de l'intégrité et la lutte contre la corruption ; - Fournir à ses usagers une base de connaissance rassemblant l'ensemble des données relatives à l'intégrité et thématiques liées (lutte et prévention de la corruption, transparence, reddition des comptes, conflit d'intérêt, éthique, etc.) ; - Orienter ses visiteurs vers l'ensemble des plateformes nationales développées dans le cadre de la mise en place du système national d'intégrité et de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ; - Donner la possibilité aux visiteurs d'exprimer leurs attentes et suggestions par rapport à la question de l'intégrité à travers un espace e-participatif ; - Identifier les actions à entreprendre par les différents acteurs œuvrant dans le renforcement de l'intégrité et la lutte contre la corruption. <p>L'impact de cet engagement sera évalué sur la base des indicateurs suivants :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'institutions contribuant au portail de l'intégrité ; - Nombre de visiteurs ; - Fréquence de mise à jour du portail. 	
Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?	Le portail escompté devrait présenter à ses futurs usagers une vision sectorielle et thématique sur l'ensemble des programmes menés par les acteurs œuvrant dans le domaine de l'intégrité au Maroc. En effet, il constituerait un point central d'accès aux informations pertinentes concernant le domaine de l'intégrité.	
Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs de l'OGP ?	La mise en place de cet engagement renforcera les efforts déployés pour la promotion des principes d'intégrité, de transparence et de bonne gouvernance.	
Informations supplémentaires	La réussite de ce projet dépendra étroitement de l'implication et de la volonté des parties prenantes, sources d'informations vitales garantissant la fiabilité et la pérennité du portail. C'est la raison pour laquelle une attention particulière sera portée à la gouvernance du portail et sa gestion notamment les aspects liés à la collecte des données, les canaux d'échange et ce dans le cadre des conventions conclues par l'ICPC avec ses partenaires.	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début	Date de fin
Conception du portail	Mars 2018	Novembre 2018
Identification des contenus et services du portail	Décembre 2018	Mai 2019
Développement du portail	Juin 2019	Août 2019
Elaboration des guides de mise à jour du portail et organisation de formation au profit des administrations partenaires	Septembre 2019	Octobre 2019
Lancement du portail	Novembre 2019	

Coordonnées de contact		
Nom du point focal (chef de projet)	M. Abdellatif Mouatadid	
Titre et département	Directeur / Pôle support	
E-mail et téléphone	E-mail : mouatadid@icpc.ma Téléphone : 0537578654 / 0661161260	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères / administrations publiques ; - Pouvoir Judiciaire / Ministère public ; - Parlement ; - Institutions de contrôle, d'audit et d'inspection ; - Gendarmerie Royale, Direction Générale de la Sûreté Nationale, Administration des Douanes et Impôts Indirects ; - Collectivités territoriales / Conseils régionaux ; - Institutions nationales.
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Société civile ; - Médias ; - Fédérations et syndicats ; - Organismes internationaux (GIZ, PNUD, OCDE, Banque Mondiale, DCAF, Conseil de l'Europe, etc.).

Fiche engagement OGP en matière d'intégrité et la lutte contre la corruption

Engagement 8	
Institution d'un cadre réglementaire contraignant d'opposabilité des services administratifs	
Septembre 2018 - Juin 2020	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique (MRAFP)

Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<p>En l'état actuel des choses, les services administratifs sont encadrés par des dispositifs juridiques différents (loi, décret, circulaire, arrêté, notes). Les textes régissant ces services sont dans plusieurs cas non respectés : procédures ajoutées, intervenants additionnés et pièces justificatives et frais introduits.</p> <p>Aussi, les procédures régissant les services administratifs ne sont pas toujours affichées et accessibles pour le public.</p> <p>Cette situation place le citoyen dans une situation déséquilibrée par rapport à l'Administration, entraîne des abus de pouvoir et encourage des pratiques la corruption.</p> <p>Cette situation sera évitée par la mise en place d'un cadre réglementaire obligeant les Administrations à transcrire les conditions, modalités et étapes nécessaires pour fournir un service administratif aux usagers, leur permettant par la suite de réagir à toute différence ou écart entre la délivrance d'un service administratif et ce qui a été publié.</p>
Quel est l'engagement	<p>L'engagement consiste à prévoir des dispositions à introduire dans la charte des services publics stipulée par l'article 157 de la Constitution permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exiger des Administrations la transcription des conditions, modalités et étapes nécessaires pour fournir un service administratif de manière uniforme et standardisée selon le modèle correspondant à l'affichage sur le portail national des services publics • Rendre obligatoire la publication de ce qui a été transcrit, sur le portail national des services publics et tout autre moyen disponible, afin de permettre à l'utilisateur d'obtenir les informations dont il a besoin pour accomplir une démarche ou obtenir un service administratif • Mettre à jour les données relatives aux services administratifs suite à tout changement ou modification, sur le portail national des services publics • Appuyer le principe de respect des conditions et modalités relatives aux services administratifs ayant fait l'objet d'une publication sur le portail national des services publics ou tout autre moyen de communication ou de publication officiel : cf. « Principe de l'Opposabilité ». • Exiger des agents publics délivrant les services administratifs qu'ils s'engagent à assurer leurs missions en respectant ce qui a été communiqué aux usagers via le portail national des services publics et tout autre moyen de publication ou d'affichage officiel • Permettre aux usagers de réagir à toute différence ou écart entre la délivrance d'un service administratif et ce qui a été publié. <p>Cet engagement permettra ainsi de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un cadre juridique contraignant pour les administrations publiques en matière de services administratifs offerts • Améliorer la transparence des services fournis par les administrations publiques • Contraindre les Administrations à réparer les abus éventuels suite au non-respect des services publiés sur le portail national des services publics "service-public.ma". 	
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	La mise en œuvre de cet engagement permettra de disposer d'un cadre légal contraignant. Sa mise en application obligera les Administrations à normaliser leurs services administratifs, à les publier et à les respecter sous peine de sanctions. De ce fait les citoyens auront la certitude que les services consultés seront respectés. A défaut, ils auront des garanties juridiques pour veiller au respect des dites procédures.	
Pourquoi cet engagement est-il pertinent en relation avec les valeurs du PGO ?	<p>La pertinence de cet engagement se justifie par l'obligation d'assurer une transparence des services administratifs offerts par chaque administration et par l'obligation de transcrire et publier tous les services administratifs fournis aux usagers sur le portail web service-public.ma.</p> <p>Les administrations devront ainsi fournir aux usagers une information fiable et claire sur la délivrance des services administratifs et leur permettre ainsi de réagir à toute différence ou écart par rapport à ce qui a été publié.</p> <p>Cet engagement favoriserait également une meilleure réédition des comptes car il permettrait aux usagers des services publics d'exiger que l'administration publique respecte les directives établies.</p>	
Informations supplémentaires	Engagement en relation : Engagement 10	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début	Date de fin
Introduction des dispositions du projet dans la charte des services publics	Septembre 2018	Octobre 2018
Partage de la charte avec l'ensemble des parties prenantes	Novembre 2018	Décembre 2019
Adoption de la charte	Janvier 2019	Juin 2020
Coordonnées de contact		

Nom du point focal (chef de projet)		M. Hatim MOURADI
Titre et département		Chef de la division de l'innovation et des programmes de modernisation, Ministère de la Réforme de l'Administration et la Fonction Publique (MRAFP)
E-mail et téléphone		h.mouradi@mmsp.gov.ma / 00212 5 37 67 99 61
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Administrations publiques ▪ Les Tribunaux ▪ Les Collectivités territoriales ▪ Les Etablissements publics et toute personne morale de droit public ▪ Tout autre organisme de droit public ou privé investi de mission de service public
	ONG, secteur privé, organisations internationale, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations et organisations non gouvernementales

Fiche engagement OGP en matière de d'intégrité et de lutte contre la corruption	
Engagement 9	
Amélioration de l'accueil des usagers des services publics à travers l'expérimentation du dispositif IDARATI au niveau des sites pilotes	
2018 – 2021	
Entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique
Description de l'engagement	

<p>Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les services publics sont vécus par le citoyen comme un rapport de forces qui lui est défavorable, et le service rendu perçu comme une faveur plutôt qu'un droit ▪ Les moyens et les méthodes suivis pour approcher cette problématique demeurent insuffisants ou inadéquats. ▪ Les tentatives de réforme existantes expriment l'absence d'une vision globale et d'une démarche coordonnée ▪ Des modes d'accueil au sein des administrations publiques non unifiés ▪ Une utilisation modeste des technologies de l'information et de la communication dans l'amélioration de l'accueil des usagers
<p>Quel est l'engagement</p>	<p>Cet engagement consiste à:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Doter tous les services publics d'outils et de modes organisationnels basés sur un référentiel commun, intégrant des principes d'efficience, de transparence, d'égalité entre les usagers ▪ Mettre à disposition des citoyens et des usagers l'aide des agents administratifs pour l'accomplissement des formalités qui les concernent. Le personnel doit être qualifié et formé à la relation accueil et à la gestion de la relation avec les usagers ▪ Organiser l'accueil dans le respect de normes et conditions standardisées ▪ Clarifier les procédures et la gestion du cadre de délivrance des services publics limitent les dérapages clientélistes, les passe-droits et le recours à la corruption <p>L'impact de cet engagement sera évalué sur la base des indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Indice de perception de la corruption ✓ Nombre d'institutions ayant adhéré au programme ✓ Nombre de secteurs impactés par le programme ✓ ...
<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>L'expérimentation du dispositif IDARATI, à travers la mise à niveau des sites pilotes, la formation des agents et la simplification des procédures ainsi que sa généralisation progressive permettra d'une part, d'améliorer la qualité de l'accueil (Accès, orientation, prise en charge, réclamations et écoute/suggestions) des usagers des services publics et d'autre part de contribuer à la lutte contre la corruption et l'amélioration de la relation entre l'administration et le citoyen</p>
<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>La nouvelle démarche permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la transparence des services administratifs ; ▪ Renforcer la participation des citoyens à travers leur feedback (retour sur expérience) pour améliorer le service de l'administration publique.
<p>Informations supplémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme accueil se trouve au cœur des autres programmes lancés par le MRAFP en l'occurrence : stratégie nationale de lutte contre la corruption, charte des services publics, simplification et dématérialisation des procédures, programme gouvernement ouvert ▪ Le programme accueil contribue à la réalisation de deux objectifs de développement durable, en l'occurrence : l'objectif 10 « inégalités réduites » et l'objectif 16 « paix, justice et institutions efficaces »

		Engagement en relation : Engagement 10
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables		
		Date de début
		Date de fin
Mise à niveau du site pilote « centre immatriculateur de Rabat »		2018
Mise à niveau du site pilote « hôpital provincial d'El Jedida »		2018
Mise à niveau du site pilote « consulat du Maroc à Algésiras »		2018
Appui technique pour la mise à niveau du site pilote pénitentiaire Ain Sbaa Casablanca « oukacha »		2018
Coordonnées de contact		
Nom du point focal (chef de projet)		M. Abderrahim HASSIA
Titre et département		Directeur national du programme Accueil, Ministère de la réforme de l'Administration et de la fonction publique
E-mail et téléphone		a.hassia@mmsp.gov.ma / 00.212.5.37.67.99.83
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrations Publiques ▪ Collectivités Territoriales ▪ Entreprises et les établissements Publics
	ONG, secteur privé, organisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

	s international es, groupes de travail	
--	---	--

Engagement 10	
Renforcement des mécanismes de réception, suivi et traitement des réclamations, observations et suggestions des usagers de l'administration publique	
30 juin 2018 – 30 juin 2020	
Entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<p>Les usagers des services de l'administration publique ne trouvent pas des canaux faciles et accessibles pour soumettre leurs réclamations, observations et suggestions. Les voies classiques restent relativement inaccessibles et inadaptées pour les usagers.</p> <p>Pour donner suite au discours royal du 14/10/2016 et sur la base du décret 2.17.265 fixant les modalités de réception des réclamations, observations et suggestions des usagers et de leurs suivi et traitement, le Maroc a lancé, en janvier 2018, une plateforme nationale multicanale de dépôt, de suivi et de traitement des réclamations, observations et suggestions des usagers. Cette plateforme a été opérationnalisée au niveau de 61 organismes publics.</p> <p>Néanmoins, ce chantier reste inachevé, l'adoption de ce mécanisme n'est pas encore généralisée, aussi les taux et les délais de réponses sont améliorables.</p> <p>En plus, il est nécessaire de développer un système de suivi régulier et des indicateurs de performance pour mesurer les efforts entretenus par l'administration pour améliorer le service public.</p>
Quel est l'engagement	<p>L'engagement a pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elargir le nombre des administrations adhérentes au mécanisme de réception, de suivi et du traitement des réclamations, observations et suggestions des usagers de l'administration publique - Elaborer et publier des rapports périodiques sur les réclamations, observations et suggestions des usagers et les efforts entretenus par les différentes administrations pour améliorer le service public sur la base des données recueillies.

	<p>Ainsi cet engagement englobe l'implémentation d'un processus de suivi et évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Support technique des nouveaux organismes adhérant à la plateforme • La formation des nouveaux organismes adhérant à la plateforme • La réparation, par chaque administration publique, d'un rapport annuel sur les réclamations, les observations et les suggestions reçues des usagers, contenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> - La classification des réclamations, observations et suggestions reçues selon les différents thèmes des services publics rendus. - La liste des mesures entreprises ou à entreprendre par l'administration pour améliorer ces services publics. • La préparation d'un rapport de synthèse, par le MRAFP, sur la base des rapports sectoriels, ainsi que les indicateurs mis en place au niveau de la plateforme www.chikaya.ma • La publication des rapports sectoriels et du rapport de synthèse après leur approbation. <p>Les indicateurs de performance de cet engagement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elargir le nombre des administrations adhérentes de 50% : de 61 organismes publics à 90 administrations. • Assurer un taux de réponses aux plaintes de 70% • Assurer le respect des délais légaux de réponses à 70%. • Assurer un niveau de qualité des réponses avec un taux de réouverture des plaintes de moins de 10%
<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>Cet engagement cible à renforcer la mise en place d'un nouveau mécanisme pour permettre une voie de recours unifiée pour les usagers des services publics en vue de fluidifier l'échange entre l'administration et les usagers.</p> <p>Il Facilitera la soumission et le suivi des réclamations à tout moment et en tout lieu.et permettra de gagner le temps et l'effort.</p> <p>Ce mécanisme est un outil pour promouvoir les canaux d'interaction entre l'administration et l'utilisateur et un moyen d'évaluer la performance de l'administration et d'améliorer la qualité de ses services.</p>
<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>Cet engagement est au cœur de développer la confiance entre les citoyens et l'administration publique en développant des canaux de réclamations et de mise en œuvre de la redevabilité publique.</p> <p>Ce mécanisme œuvre à établir des relations solides dotées de transparence, de confiance et de responsabilité entre le citoyen et l'administration publique.</p> <p>Cet engagement favorisera le principe de la justice sociale et la lutte contre la corruption et donnera l'opportunité aux citoyens de participer à l'amélioration des services publics.</p>
<p>Informations supplémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le MRAFP procédera à l'élaboration d'un guide de gestion des réclamations, observations et suggestions des usagers de l'administration publique comme outil pour accompagner les administrations concernées dans tout le processus de réception, suivi et traitement. Le guide fournira notamment un modèle de rapport sectoriel visant à unifier ce type de rapports. • Le projet d'élaboration de ce guide est inscrit dans le programme 1 de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et son financement est pris en charge par le programme d'appui à la mise en œuvre de

	ladite stratégie en partenariat avec le PNUD. • Engagement en relation : engagement 8	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début	Date de fin
Le Support technique des nouveaux organismes adhérant à la plateforme	Février 2018	Décembre 2019
La formation des nouveaux organismes adhérant à la plateforme	Février 2018	Décembre 2019
Préparation du guide de gestion des réclamations, observations et suggestions des usagers	Juin 2018	Octobre 2018
Diffusion du guide de gestion des réclamations, observations et suggestions des usagers auprès des administrations concernées	Octobre 2018	Décembre 2018
Préparation des rapports annuels sectoriels	Janvier 2019	Mars 2019
Consolidation des rapports annuels sectoriels et préparation du rapport de synthèse annuel	Avril 2019	Juin 2019
Envoi du rapport de synthèse au Chef du Gouvernement	Juin 2019	Juin 2019
Publication du rapport de synthèse et des rapports sectoriels	Juillet 2019	Décembre 2019
Coordonnées de contact		
Nom du point focal (chef de projet)	Mme. Ikram HIMMI	
Titre et département	Chef de la division de la Simplification des Procédures et de l'Appui à l'Ethique, Ministère de la réforme de l'administration et de la fonction publique	
E-mail et téléphone	i.himmi@mmsp.gov.ma / 002125 37 67 99 96	

Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les administrations publiques ▪ Les établissements publics et toute personne morale de droit public ▪ Tout autre organisme de droit public ou privé investi de mission de service public
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations et organisations non gouvernementales

Engagement 11	
Promotion de la transparence budgétaire à travers la publication des rapports budgétaires selon les normes internationales	
Août 2018 – Août 2020	
Entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de l'Economie et des Finances
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Durant ces dernières années, le Maroc a entrepris des efforts considérables en matière de promotion de la transparence budgétaire, particulièrement avec la promulgation de la nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances. Ceci a été traduit, notamment, par l'amélioration de son indice sur le Budget Ouvert qui a atteint lors de la dernière enquête au titre de l'année 2017, un score de 45/100. Néanmoins, plusieurs efforts restent à faire, en veillant d'une part à la production et la publication des trois rapports non encore produits par le Maroc selon la dernière enquête sur le budget ouvert, et d'autre part en enrichissant le contenu des rapports que le Maroc publie avec une plus grande implication de la société civile.
Quel est l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application des normes de l'IBP en matière de rapports budgétaires et leurs délais de publication. ▪ Implication de la société civile pour la production du Budget Citoyen.

<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>Le ministère de l'Economie et des Finances, en œuvrant à la production et à la publication des huit rapports requis par l'IBP (y compris le budget citoyen) selon les critères prédéfinis va :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la qualité et la pertinence de l'information fournis au public et par conséquent une plus grande transparence budgétaire. ▪ S'ouvrir sur la société civile pour un budget citoyen mieux ciblé, qui répond mieux à leurs attentes en termes d'information. 	
<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>La publication et la production des huit documents budgétaires selon les normes internationales permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au public d'avoir accès à une information plus exhaustive et de meilleure qualité. ▪ A la société civile de mieux interagir avec le contenu du Budget Citoyen et de s'engager avec le ministère pour une amélioration continue de ce document en fonction des attentes des citoyens. 	
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>L'engagement s'aligne globalement avec le programme gouvernemental en matière de renforcement des valeurs d'intégrité et la réforme de l'administration et d'ancrage de la bonne gouvernance et plus particulièrement avec les objectifs fixés par le MEF à travers notamment le Comité de Transparence Budgétaire.</p>	
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début</p>	<p>Date de fin</p>
<p>Produire un rapport préalable au budget selon les standards internationaux pour le PLF 2019</p>	<p>Juillet 2018</p>	<p>Septembre 2018</p>
<p>Produire un rapport préalable au budget selon les standards internationaux pour le PLF 2020</p>	<p>Juillet 2019</p>	<p>Septembre 2019</p>
<p>Etendre la notion du Budget citoyen à d'autres phases du cycle budgétaire à travers l'élaboration d'un Budget Citoyen relatif à la Loi de Règlement au titre de l'année 2016.</p>	<p>Janvier 2019</p>	<p>Mars 2019</p>
<p>Etendre la notion du Budget citoyen à d'autres phases du cycle budgétaire à travers l'élaboration d'un Budget Citoyen relatif à la Loi de Règlement au titre de l'année 2017</p>	<p>Janvier 2020</p>	<p>Mars 2020</p>
<p>Faire des consultations auprès de la société civile par rapport à la forme et au contenu du Budget Citoyen</p>	<p>Mai 2019</p>	<p>Juin 2019</p>

Coordonnées de contact		
Nom du point focal (chef de projet)		Mme. Hajar CHERKAOUI
Titre et département		Chef de service Budget Citoyen, Ministère de l'économie et des finances
E-mail et téléphone		cherkaouihajar@db.finances.gov.ma /+212610050908
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <p>Tous les départements ministériels</p>
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <p>Membres de la société civile œuvrant dans le domaine de la transparence des finances publiques</p>

Engagement 12	
Mise en œuvre les dispositions de la Loi Organique n°130-13 relative à la loi de Finances (LOF) en matière de transparence budgétaire et de budgétisation axée sur la performance	
Juin 2018 – mars 2020	
Entité responsable pour la mise en œuvre	Direction du Budget (Ministère de l'Economie et des Finances)
Description de l'engagement	

Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	La nécessité de mettre en place les dispositions constitutionnelles relatives à la consécration du droit de l'information, à la préservation de l'équilibre des finances publiques, à la bonne gouvernance et à la reddition des comptes afin de satisfaire les attentes des citoyens de plus en plus conscients de leurs droits dans le cadre d'un Etat moderne et démocratique.	
Quel est l'engagement	Accroître la transparence budgétaire tout en améliorant la performance de la gestion publique et en renforçant le rôle du Parlement dans le débat budgétaire et dans le contrôle des finances publiques.	
Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enrichissement de l'information budgétaire mise à la disposition du Parlement et du grand public ; ▪ L'amélioration de la lisibilité du budget à travers le passage vers une présentation par programme de politique publique avec la consolidation de la dimension régionale ; ▪ Le renforcement de la communication autour de la Loi de Finances ; ▪ La consécration des principes de l'évaluation et de la reddition des comptes ; ▪ Le renforcement des principes budgétaires fondamentaux (sincérité budgétaire et comptable, la rationalisation de la création et de l'utilisation des Comptes Spéciaux du Trésor et des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome). 	
Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>L'engagement est pertinent car il rend public l'information budgétaire, améliore sa qualité et son accessibilité par le public ;</p> <p>L'engagement est pertinent en matière de redevabilité publique puisque chaque ministère élabore un Rapport de Performance en accompagnement du projet de loi de règlement de l'année concernée. Ce rapport compare les réalisations avec les prévisions initiales tout en expliquant les éventuels écarts enregistrés.</p>	
Informations supplémentaires		
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début	Date de fin
Elaboration du Rapport Annuel de Performance	2019	31 Mars 2020
Elaboration du Rapport d'Audit de Performance	2019	31 Mars 2020
Présentation de la programmation budgétaire triennale globale de l'Etat et des budgets des	Juin 2018	Janvier 2019

départements ministériels		
Coordonnées de contact		
Nom du point focal (Chef de projet)	M. Ahmed BERRADA	
Titre et département	Directeur adjoint chargé de la Mise en Œuvre de la LOF, Direction du Budget, Ministère de l'Economie et des Finances	
E-mail et téléphone	berrada@db.finances.gov.ma / 00 212 537 67 72 68 / 00 212 673 99 52 86	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	L'ensemble des départements ministériels
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	

Engagement 13	
Renforcement des mécanismes de transparence du financement Public accordé aux associations via le portail Charaka	
30 juin 2018 – 30 juin 2020	
Entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère Délégué auprès du chef de Gouvernement, chargé des Relations avec le parlement et la Société civile- Porte-Parole de Gouvernement.
Description de l'engagement	

<p>Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?</p>	<p>Le Ministère Délégué auprès du chef de Gouvernement, chargé des Relations avec le parlement et la Société civile, a lancé le portail Charaka en 2017, visant une transparence accrue et une bonne gouvernance du système de financement public affecté aux associations, par la publication de l'ensemble des données relatives aux projets civils financés par des fonds publics via ce portail.</p> <p>Malgré l'opérationnalisation du portail depuis plus d'un an, le but escompté par ce projet n'a pas été atteint ; l'alimentation continue du portail par des données fiables apportées par les acteurs institutionnels n'a pas eu lieu, ceci en dépit de l'existence de circulaire du premier ministre n° 7/2003 ayant pour objet de baliser la voie vers la définition d'une nouvelle politique du partenariat, entendu comme l'ensemble des relations d'association, de participation et de mise en commun de ressources humaines, matérielles ou financières, en vue de l'exécution de prestations sociales, de la réalisation de projets de développement ou de la prise en charge de services d'intérêt collectif.</p> <p>Le but recherché maintenant pour résoudre ce problème est de donner une nouvelle force et nouveau élan à cet instrument, pour que les acteurs gouvernementaux réagissent avec plus de responsabilité et d'assiduité en vue de réaliser les objectifs fixés par le programme du gouvernement, via l'alimentation régulière du portail Charaka par des données en matière de financement public.</p>
<p>Quel est l'engagement</p>	<p>Le Ministère délégué auprès du chef de gouvernement, chargé des relations avec le parlement et la société civile, a mis en place le portail Charaka pour traduire la volonté du Gouvernement de renforcer le partenariat avec la société civile et comme instrument privilégié permettant de concrétiser la nouvelle politique de proximité et faciliter l'accès à l'information en matière d'appui accordé par l'état aux organisations non gouvernementales et par la publication des appels à projet de partenariat.</p> <p>Cet engagement cible une implication accrue de tous les acteurs gouvernementaux concernés par l'octroi de financement public aux associations.</p> <p>Il permet aux acteurs de la société civile et autres parties prenantes l'obtention des informations utiles relatifs au financement public accord aux associations.</p> <p>Les indicateurs de cet engagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret du chef de gouvernement en matière de partenariat entre l'Etat et les associations est élaboré et adopté ; ▪ Le nombre d'administrations concernées par le financement public accordé aux associations adhérees de 20% à 70% administrations ; ▪ L'adhésion des administrations à la publication au portail s'est amélioré de 20% à 70% ▪ Etablir une cartographie contenant la distribution des fonds publics suivant les régions, le type de projets financés et les coordonnées des associations bénéficiaires ; ▪ Assurer la publication des appels à projet à (50%), afin d'atteindre (80%) en 2020 ; ▪ Elaborer et publier un rapport annuel sur l'évaluation du financement public accordé aux associations.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'adoption d'un décret du chef de gouvernement en matière de partenariat Etat-société civile confèrera une force juridique impérative susceptible d'obliger les acteurs institutionnels à alimenter régulièrement le portail par les données concernant le financement

<p>Comment est-ce que L'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>public des associations ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Epauler le fonctionnement normatif et technique du portail par un Comité mixte (secteurs ministériels et société civile) de suivi et d'évaluation du portail Charaka est susceptible d'inciter les acteurs institutionnels et civils à bien réagir aux demandes de responsables directs du portail ; ▪ La publication d'un rapport annuel d'évaluation à grand échelle est susceptible de responsabiliser l'acteur institutionnel et de donner aux acteurs civils des moyens de pressions supplémentaires pour revendiquer plus de fidélité aux objectifs fixés et demander des comptes au gouvernement. 	
<p>Pourquoi est-ce que cet Engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>La Pertinence de l'engagement est en matière d'intégrité et lutte contre la corruption :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Atteindre une redevabilité et une responsabilisation de l'acteur public et civil par l'application des règles impératives et des mécanismes adéquats relatifs aux formes et modes des dépenses publiques destinées aux associations. <p>La pertinence de l'engagement est en matière d'accès à l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'engagement contribue à la diffusion de l'information concernant les fonds publics accordés aux associations ; ▪ L'ouverture des données permet une réutilisation au profit des citoyens et de la société civile. <p>La Pertinence de l'engagement en matière de transparence budgétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Permet une meilleure transparence meilleure des dépenses des fonds publics attribués aux associations ; ▪ Assurer un accès équitable au terme de financement public accordé aux associations ; ▪ Atteindre une bonne gouvernance financière en relation avec des fonds publics. <p>La Pertinence de l'engagement en matière de participation citoyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'information relative au financement public améliore l'offre publique et la bonne gouvernance des projets financés par les fonds publics par l'implication es acteurs de la société civile ; ▪ L'uniformisation des règles relatives au financement public offrent des opportunités importantes aux citoyens et aux associations pour une bonne participation au suivi, mise en œuvre et évaluation des projets publics pilotés par l'acteur public ou civil. 	
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>Le budget de l'engagement est propre au ministère chargé des relations avec le parlement et la société civile, en outre d'une contribution financière et technique attribuée par l'union européenne pour améliorer le projet Charaka (partenariat Etat-société civile) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lien direct avec le premier axe (la promotion du rôle de la société civile) et le deuxième axe (la consolidation de la bonne gouvernance) du programme de gouvernement ; ▪ Lien le Programme Pays/OCDE ; ▪ Lien avec la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption. ▪ Lien avec l'objectif 16 et 17 de l'ODD ; ▪ Lien avec le programme réussir le statut avancé II de l'Union Européenne, concernant l'appui au processus de convergence et du renforcement institutionnel. 	
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début</p>	<p>Date de fin</p>

Elaboration et adoption du décret du chef de gouvernement en matière de partenariat entre l'Etat et les associations	Janvier 2019	Janvier 2020
Etablir une cartographie contenant la distribution des fonds publics suivant les régions, le type de projets financés et les coordonnées des associations bénéficiaires	Février 2020	Aout 2020
Elaborer et publier un rapport annuel sur le financement public des associations	Octobre 2018/2019	
Coordonnées de contact		
Nom Point focal (Chef de projet)	M. Nour Eddine ZAALAMI	
Titre et département	Chef de service de renforcement des capacités Ministère Délégué auprès du chef de Gouvernement chargé des Relations avec le parlement et la Société civile. Porte-Parole de Gouvernement.	
E-mail et téléphone	zaalaminouredine2020@gmail.com, n.zaalami@mcrpsc.gov.ma 00212661796552	
Autres Acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chef du gouvernement ▪ Départements ministériels ▪ Etablissements publics
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Société civile

--	--	--

Fiches des engagement OGP en matière de participation citoyenne

Engagement 14

Création d'une dynamique consultative au niveau national et régional

Septembre 2018 – Aout 2019

Entité responsable pour la mise en œuvre

Ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile

Description de l'engagement

Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?

- Non Accomplissement de la mise en œuvre du cadre juridique de la démocratie participative au niveau national et local (système des pétitions au niveau des conseils des collectivités territoriales, les instances de concertation et du dialogue) ;
- Non accomplissement de la mise en place au niveau national et local des dispositifs et mécanismes de concertation et du dialogue permettant la participation des associations de la société civile dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques ;
- Faible communication et sensibilisation des associations et des citoyennes et citoyens sur le nouveau cadre juridique de la participation citoyenne.

Quel est l'engagement

Cet engagement consiste à :

- Sensibiliser les associations, les citoyennes et les citoyens sur les modalités de leur participation dans la gestion des affaires publiques, et ce par l'organisation d'une campagne nationale de communication et de sensibilisation et la mise en place d'un plan de communication sur la participation citoyenne ;
- Développer les services du centre d'appel et d'accompagnement des associations de la société civile ;
- organiser des rencontres régionales en partenariat avec les 12 régions du royaume pour promouvoir la démocratie participative et pour activer la création des instances de concertation et dialogue au niveau des conseils des collectivités territoriales ;
- Elaborer des guides simplifiés facilitant le travail des instances de concertation vérifier la disponibilité des moyens ;
- Coordonner les actions de concertation et de dialogue initiées par les institutions constitutionnels et les différents comités créés dans ce sens ;
- Mettre en place et tester au niveau d'un site pilote des mécanismes « modèles » favorisant la participation citoyenne en vue de généraliser l'expérience à l'ensemble des communes, préfectures et provinces.

Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?	Cet engagement permettra de Favoriser la participation des associations de la société civile dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques.	
Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?	Cet engagement permettra d'améliorer le taux de la participation des citoyennes et citoyens et des associations de la société civile dans l'élaboration, le suivi de l'exécution et l'évaluation des politiques publiques.	
Informations supplémentaires	Engagements en relation : <ul style="list-style-type: none"> • Engagement 15 • Engagement 16 	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début	Date de fin
Lancement d'une campagne de communication sur le cadre juridique de la démocratie participative	Septembre 2018	Novembre 2018
Améliorer les services du centre d'appel et d'accompagnement des associations de la société civile et créer une bibliothèque électronique de la démocratie participative	Octobre 2018	Décembre 2018
Oorganiser des rencontres régionales en partenariat avec les 12 régions du royaume pour promouvoir la démocratie participative et pour activer la création des instances de concertation et de dialogue au niveau des conseils des collectivités territoriales	5 rencontres ont été organisées Les autres rencontres vont être réalisées entre 2018/2019 A raison d'une rencontre tous les 2 mois	Décembre 2019
Elaborer des guides simplifiés facilitant le travail des instances de concertation	Janvier 2019	Aout 2020
Mettre en place et tester au niveau d'un site pilote des mécanismes « modèles » favorisant la participation citoyenne en vue de généraliser	Juin 2019	Aout 2020

l'expérience à l'ensemble des communes, préfectures et provinces.		
Coordonnées de contact		
Nom du point focal (chef de projet)		Mme. Halima GHIATE
Titre et département		Chef de la division des affaires juridiques et relations publiques, Ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile
E-mail et téléphone		+212608853612, +2126654090783 h.ghiate@mcrpsc.gov.ma , ghiatehalima69@gmail.com
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les départements ministériels ▪ Le Parlement ▪ Les collectivités territoriales
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La société civile

Fiche engagement OGP en matière de participation citoyenne

Engagement 15	
Mise en place d'une plateforme électronique de « la participation citoyenne »	
Aout 2018 – Aout 2019	
Entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile

Description de l'engagement		
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<p>Le cadre juridique relatif à la participation citoyenne a été mis en place pour les pétitions et les motions. Et en ce qui concerne la consultation publique, il est en phase d'élaboration.</p> <p>A cet effet, et en vue d'opérationnaliser les dispositions de ce cadre juridique et pour faciliter aux citoyennes et citoyens l'exercice de leur nouveau droit lié à la participation citoyenne, une plateforme électronique est en phase de mise en place.</p>	
Quel est l'engagement	<p>L'engagement consiste à la mise en place d'une plateforme électronique de la « participation citoyenne » qui va couvrir les trois processus : de la pétition, de la motion et de la consultation publique, ainsi que l'ensemble des prestations de formation et d'assistance technique et de maintenance.</p> <p>Les citoyens pourraient soumettre des pétitions via le portail en ligne au parlement, au gouvernement ou aux collectivités territoriales locaux conformément aux procédures légales.</p> <p>Les citoyens pourront également utiliser le portail pour soumettre des motions législatives au parlement.</p> <p>En outre, les autorités publiques peuvent utiliser le site pour lancer une consultation publique sur des décisions ou des politiques.</p>	
Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?	<p>L'engagement aura pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter aux citoyennes et citoyens l'exercice de leurs nouveaux droits liés à la participation citoyenne (présentation des pétitions aux pouvoirs publics et des motions en matière législative et de la consultation publique) ; ▪ Elargir l'exercice de ce droit à tout le territoire marocain. 	
Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>Ce projet constitue une mesure d'opérationnalisation de la participation citoyenne.</p>	
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette plateforme va permettre d'accompagner les citoyens et citoyennes et les associations de la société civile en matière d'exercice de leurs nouveaux droits de la participation citoyenne ▪ Engagements en relation : Engagements 14 et 16 	
Activités importantes	Date de début	Date de fin
Lancement de la plateforme	Juillet 2018	En cours de test
Formation sur la plateforme (guide)	Septembre 2018	

d'utilisation de la plateforme)			
Sensibilisation sur la plateforme dans les 12 régions et dans les différentes formations organisées par le Ministère au profit des associations		Octobre 2018	Juillet 2019
Coordonnées de contact			
Nom du point focal (Chef de projet)		Mme. Halima GHIA TE	
Titre et département		Ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile	
E-mail et téléphone		+212608853612, +2126654090783 h.ghiate@mcrpsc.gov.ma , ghiatehalima69@gmail.com	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les départements ministériels ▪ Le Parlement ▪ Les collectivités territoriales 	
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La société civile 	

Engagement 16
Renforcement de la participation citoyenne par l'appropriation de la société civile des mécanismes relatifs à la démocratie participative
30 juillet 2018- 30 juin 2020

Entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère Délégué auprès du chef de Gouvernement, chargé des Relations avec le parlement et la Société civile. Porte-Parole de Gouvernement.
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<p>Après l'adoption de la constitution du 2011 par un référendum national, qui a reconnu des nouveaux rôles aux citoyens et la société civile en vue de leurs participation à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, le gouvernement s'est engagé dans l'élaboration et l'adoption du cadre juridique de la démocratie participative définissant les mécanismes qui permettent aux citoyens et associations de la société civile d'exercer le droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics et les motions en matière législative.</p> <p>Ces dispositions, elles-seules ne peuvent suffire pour atteindre une participation citoyenne efficace selon l'objectif défini par le législateur marocain. Le renforcement des capacités des acteurs civils s'avère nécessaire pour l'appropriation des mécanismes relatifs à la démocratie participative.</p>
Quel est l'engagement ?	<p>Cet engagement consiste à faciliter l'appropriation des mécanismes de la participation citoyenne par les acteurs de la société civile, en vue d'un exercice réel, efficace et généralisé au niveau national et territorial. Ceci par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation d'une campagne de sensibilisation et de concertation touchant les douze régions, via des rencontres ouvertes (10 rencontres) avec la diffusion des publications, dépliants et guides en matière de démocratie participative (motions législatives, et pétitions) ; ▪ L'élaboration d'un plan et un programme détaillé de formation théorique et pratique sur la démocratie participative, étalé sur 2 ans (2018-2020), et focalisé sur l'exercice du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics et des motions en matière législative ; ▪ L'organisation des séminaires de formations sur la démocratie participative (pétitions et motions législatives) dans les douze régions. L'objectif est de former :1200 cadres associatifs chaque année sur les modalités de faires des pétitions et des motions législatives chaque année, choisis dans les 12 régions du Royaume par plusieurs étapes : <ul style="list-style-type: none"> · Première Etape : 360 acteurs associatifs ; · Deuxième Etape :560 acteurs associatif ; · Troisième Etape : 280 acteurs associatifs. ▪ Elaboration d'un programme annuel de formation des formateurs au profit de 100 formateurs associatifs sur les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · Démocratie participative (motions législatives et pétitions) ; · Politiques publiques : élaboration, mis en œuvre, suivi et évaluation ; · Méthodes et techniques de plaidoyer pour faire parvenir les doléances, projets et plaintes aux autorités publiques nationales et territoriales ; · Techniques d'animation, de communication et de formation.

<p>Comment est-ce que L'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>Une formation théorique et pratique en matière de démocratie participative permettra l'appropriation de l'ensemble des mécanismes relatifs à la démocratie participative par les acteurs civils, et assurera une participation effective et efficace dans le processus de la prise de décision relative aux politiques et programmes de développement.</p>	
<p>Pourquoi est-ce que cet Engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>Cet engagement est une mesure effective et efficace permettant de faciliter et de promouvoir la participation citoyenne par la maîtrise du cadre juridique de la démocratie participative, les démarches et techniques d'exercice des droits liés à la présentation des motions législatives, des pétitions, de plaidoyer ...</p>	
<p>Informations supplémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget propre au ministère chargé des relations avec le parlement et la société civile ; • Lien avec le 1er axe du programme gouvernemental visant la promotion de participation citoyenne ; • Lien avec le programme Pays-OCDE ; • Lien avec l'objectif 16 et 17 des ODD ; • Programme d'appui à la société civile financé par l'Union Européenne ; • Programme de l'UNDAF sur la participation citoyenne et la régionalisation avancée coprésidé par le ministère de l'intérieur et UNIFEM. • Lien avec l'engagement 14 	
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début :</p>	<p>Date de fin :</p>
<p>Formation de formateur</p>	<p>Octobre 2018</p>	<p>Juillet 2020</p>
<p>Formation en démocratie participative</p>	<p>Octobre 2018</p>	<p>Juin 2020</p>
<p>Coordonnées de contact</p>		
<p>Nom du point focal (Chef de projet)</p>	<p>M. Nouredine Zaalami</p>	

Titre et département		<p>Chef de la division de renforcement des capacités, Ministère délégué auprès du chef de Gouvernement, chargé des Relations avec le parlement et la Société civile- Porte-Parole de Gouvernement.</p>
E-mail et téléphone		<p>zaalaminoureddine2020@gmail.com, n.zaalami@mcrpsc.gov.ma /+212661796552</p>
Autres Acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	
	ONG, secteur privé, organisations internationales , groupes de travail	

Engagement 17	
Renforcement de l'accès de la société civile aux Médias audiovisuels	
Octobre 2018 – juin 2020	
Entité responsable pour la mise en œuvre	<p>Ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile</p>
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<p>Plusieurs recommandations et revendications de la société civile ont été émises relatives « l'accès de la société civile aux médias audiovisuels », lors des rencontres et des débats et des formations effectués par le ministère en faveur de la société civile:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté d'accéder aux médias et à l'Audiovisuel ; ▪ Inéquité dans la représentativité territoriale, dans la diversité des représentations et des opinions ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de maîtrise du cadre juridique relatif aux Médias et à l'Audiovisuel. <p>Le ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile, a lancé une concertation entre le 20 décembre 2017 et le 07 janvier 2018, afin de recueillir les différentes propositions des associations de la société civile et des acteurs associatifs, pour élaborer un nouveau cadre qui permet un accès équitable et représentatif de la diversité du tissu associatif aux services des Médias Audiovisuels.</p> <p>Le ministère a reçu des dizaines de notes des associations à la suite de cette concertation, et il les a rassemblés dans une note transmise à la HACA, intitulée « Pour un accès équitable, équilibré et diversifié des associations aux services des Médias Audiovisuels ».</p>
<p>Quel est l'engagement?</p>	<p>Cet engagement consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser sur le cadre juridique relatif aux Médias Audiovisuels, et sur la nouvelle décision de la HACA datée du 7 juin 2018 relative à l'accès des associations aux services des Médias audiovisuels et qui rentre en vigueur en octobre 2018, ainsi 6 séminaires de sensibilisation seront organisés en faveur de 12 régions durant 2 ans pour faire connaître le cadre juridique relatif aux médias audiovisuels (1 séminaire pour 2 régions) ; ▪ Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation en faveur des acteurs associatifs dans 12 régions du Maroc ; ▪ Produire un guide pour faciliter l'accès et l'utilisation des services des Médias Audiovisuels. <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 séminaires de sensibilisation réalisés • 160 acteurs de la société civile formés
<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>Cet engagement permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une meilleure maîtrise du cadre juridique relatif aux Médias audiovisuels par les acteurs associatifs ; ▪ Renforcer les compétences de la société civile dans le domaine des Médias audiovisuels ; ▪ Atteindre une plus grande diversité et représentativité de la société civile dans les Médias Audiovisuels ; ▪ Mettre à la disposition des associations un guide pratique pour l'accès et l'utilisation des services des Médias Audiovisuels.
<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>Cet engagement permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion de la participation citoyenne via ces canaux de communication. - Une meilleure redevabilité Publique en permettant à la société civile des canaux de plaidoyer, de suivi et d'évaluation des politiques publiques

Informations supplémentaires	Engagement en relation : Engagement 16	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début	Date de fin
Organisation de 3 séminaires de sensibilisation au profit de 6 régions	Décembre 2018	Juin 2019
Organisation de 3 séminaires de sensibilisation au profit des 6 autres régions	Décembre 2019	Juin 2020
Elaboration de programme de formation	Octobre 2018	Mars 2019
Formation des acteurs de la société civile (Groupe 1)	Décembre 2019	Décembre 2019
Formation des acteurs de la société civile (Groupe 2)	Juin 2020	Juin 2020
Elaboration du guide	Septembre 2019	Décembre 2019
Coordonnées de contact		
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	Mme. SELMA EL MOUDNI	
Titre et département	Chef de service de la communication, Ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile	
E-mail et telephone	elmoudniselma@gmail.com / 0608878239	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)

	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	Société civile

Fiche engagement OGP en matière de communication et sensibilisation sur le gouvernement ouvert

Engagement 18

Communication à grande échelle sur l'adhésion du Maroc à l'OGP et ses avancées en termes de gouvernement ouvert

Septembre 2018 – Aout 2020

Entité responsable pour la mise en œuvre

Ministère de la Réforme de l'Administration et la Fonction Publique

Description de l'engagement

Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?

Le Maroc a récemment adhéré au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP).

Ce partenariat a pour mission d'accélérer les avancements des valeurs de la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne.

Mais l'adhésion du Maroc n'est pas largement communiquée, ce qui pourrait être considérée comme opportunité ratée pour la création d'une culture d'ouverture et de partage.

Quel est l'engagement

Cet engagement consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication pour accompagner l'adhésion du Maroc à l'OGP et la mise en œuvre de ses engagements en termes de Gouvernement Ouvert.

Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?

Cet engagement constitue une mesure d'accompagnement déterminante pour une mise en œuvre réussie du plan d'action national relatif au gouvernement ouvert.

Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?

La sensibilisation du grand public des engagements OGP du Maroc sera un instrument de pression et de reconnaissance aux porteurs des engagements pour réussir leurs missions, ce qui aura un impact positif

	sur la qualité des livrables OGP.	
Informations supplémentaires	Engagements en relation : Tous les engagements	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début	Date de fin
Elaboration d'un plan de communication sur le gouvernement ouvert	Septembre 2018	Octobre 2018
Mise en œuvre du plan de communication	Octobre 2018	Décembre 2019
Evaluation des actions de communications réalisées	Janvier 2020	Juin 2020
Coordonnées de contact		
Nom du point focal (Chef de projet)	Mme. Amal ALAMI	
Titre et département	Chef de la Division de la Communication, Ministère de la Réforme de l'Administration et la Fonction Publique	
E-mail et téléphone	+212 5 37 67 98 46 / a.alami@mmsp.gov.ma	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les administrations publiques
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Société civile

